

## PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ FINANCES ET ADMINISTRATION

09:00-15:00 heures – Dimanche 16 octobre 2022, Portoroz, Slovénie

### RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

<i>Sujet et point de l'ordre du jour</i>	<i>Principaux résultats</i>
Accords proposés avec d'autres organisations, point 3.4	Le protocole d'accord avec la COMHAFAT et le protocole d'accord avec la CCS ont été approuvés. La proposition de protocole d'accord relatif au SPAW a été retirée. La Lol avec la FAO/OITC et l'accord de coopération avec la FAO pour les océans communs ABNJ ont été généralement appuyés, mais des préoccupations ont été soulevées quant aux aspects juridiques des clauses de résolution des différends.
Siège de la CBI, point 3.5	L'idée d'accorder une plus grande marge de manœuvre au Secrétariat pour ce qui est de l'acceptation des prix proposés pour son siège (Red House) a été appuyée).
Document du GT-EO sur les droits de vote, point 4.1.1.	Le comité a soutenu l'option 1 pour le rétablissement à court terme des droits de vote des gouvernements contractants ayant perdu leurs droits de vote et ce, à compter de 2020. Le rétablissement du droit de vote doit être limité à la durée de la 68 <sup>ème</sup> réunion de la CBI. Les autres options devront faire l'objet d'un travail intersessions plus approfondi qui permettra de faire rapport à la 69 <sup>ème</sup> réunion de la CBI en vue de nouvelles discussions sur les droits de vote.
Autres propositions du GT-EO, point 4.1.2.	La stratégie de réforme budgétaire a été globalement soutenue et le comité a convenu que des discussions supplémentaires étaient nécessaires sur toutes les propositions.
Rapport sur le groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances, Point 4.2	Le comité a convenu que le GIC-SF avait achevé son mandat et a remercié la commissaire belge d'avoir proposé d'élaborer un nouveau mandat et un mandat en vue de la création d'un nouveau groupe de travail axé sur les activités de collecte de fonds.
Groupe de conservation volontaire, point 4.3	Le comité a approuvé le rapport.
Fonds volontaire pour le bien-être : Procédure et rôles, point 4.4	Le comité a approuvé le rapport.
Incidences financières des résolutions proposées et des amendements au Règlement, point 5	Le comité fait remarquer que des implications financières existent et suggère que des travaux supplémentaires soient entrepris.
Comptes financiers vérifiés pour les années 2018-2021, point 7.1.1.	Le comité a entériné ces rapports, en faisant remarquer que les audits étaient irréprochables.
Prévisions pour l'exercice 2022, point 7.1.1.	Le comité a fait état du léger déficit attendu.
Proposition sur les droits devant être acquittés par les observateurs,	Le comité a approuvé une augmentation liée à l'inflation.

les ONG et les médias pour le prochain exercice biennal, point 7.1.1.	
Contributions financières et droit de vote, point 7.1.2.	Le comité a pris note de la situation des contributions acquittées à ce jour.
Rapport du comité scientifique sur les questions de F&A, point 7.2.	Le comité a soutenu la demande de financement du CS pour 2023-24 et l'initiative en matière de communication.
Proposition de budget 2023-2024, point 7.3	Le comité a soutenu les trois options budgétaires à transmettre à la plénière.
Composition du sous-comité budgétaire, point 7.5	Le comité a approuvé la composition du sous-comité budgétaire pour le prochain exercice biennal, en précisant que l'Australie continuera d'en assurer la présidence et que le poste de vice-président est vacant.
Rapports des comités scientifiques au cours des années où la Commission ne se réunit pas, point 10.1	Le comité a approuvé la modification des règles de procédure relatives à l'adoption des rapports du comité scientifique au cours des années où la Commission ne se réunit pas, conformément aux discussions menées lors de la 67 <sup>ème</sup> réunion de la CBI.